

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS D'INDRE-ET-LOIRE

Samedi 6 avril 2024
Centre des Congrès du Vinci
à TOURS

Séance ouverte à : 9 heures 15

Membres du Conseil d'Administration présents :

Messieurs	Alain BELLOY, Président Fabien LABRUNIE, 1er Vice-Président Jean-François BAUMARD, 2ème Vice-Président Jean-Marc MAINGAULT, Secrétaire Général Thierry BENOIST, Secrétaire Général Adjoint Pascal JEHANNIN, Trésorier Francis BRIZIOU, Trésorier Adjoint Erasme BIZARD, Administrateur Julien DERUY, Administrateur Ludovic JARNAC, Administrateur Patrice MARCHESSAU, Administrateur
Madame	Caroline MOUHSINE, Administratrice

Excusé : Stéphane CAILLER, 3ème Vice-Président

VISIONNAGE du recueil des trophées 2022/2023

VISIONNAGE de la Vidéo d'Introduction Chasseurs responsables

I/ OUVERTURE DE L'AG

Mesdames, Messieurs, les responsables de territoires,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations spécialisées,
Messieurs les Lieutenants de Louveterie,
Mesdames et Messieurs les membres du Club photo,
Mesdames et Messieurs les Chasseresses et Chasseurs,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,
Je déclare ouverte cette assemblée générale de la FDC 37.

Nous nous retrouvons aujourd’hui pour l’Assemblée Générale de votre Fédération, et si nous sommes là, si vous êtes là, c'est bien parce que la passion de la chasse nous anime et nous donne l'énergie d'être présent sur le terrain tout au long de l'année.

Je tiens à excuser :

- M. LE PREFET Patrice LATRON, adhérent de notre Fédération, absent du département, et représenté par Mme Anaïs MANSOUR, Directrice de Cabinet,
- M. Vincent LOUAULT, Sénateur
- Mme Fabienne COLBOC, Députée
- M. Daniel LABARONNE, Député
- M. Henri ALFANDARI, Député
- Mme Caroline SERGENT, cheffe d'unité à la DDT
- M. Jean-Noël RIEFFEL, Directeur régional de l'OFB
- Mmes Carine BAR et Fanny LOISEAU-ARGAUD de la DDPP

J'excuse également:

Mme Nadège ARNAULT Présidente du Conseil Départemental que je tiens à remercier pour le soutien dans les dossiers environnementaux (aménagement du territoire, traitement des sous-produits de gibier, développement de l'éducation à l'environnement, gestion des milieux naturels (site des Tenières...)).

Et je remercie de leur présence :

- Mme Corinne BIVER, Directrice Départementale des Territoires, qui représente Monsieur le Préfet
- Mme Sophie AUCONIE, ex députée et administratrice de la Ligue contre le cancer du sein

- M. Henri FREMONT, Président de la Chambre d'agriculture
- M. Stéphane LOYAU, Chef de service départemental de l'OFB
- M. Bruno GIL adjoint au responsable de l'unité territoriale ONF d'Indre et Loire, chargé du suivi cynégétique.
- M. Eric HALLAY, inspecteur du permis de chasser
- M. Antoine DE ROFFIGNAC, du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine.
- Jean Pierre LUTREAU, Administrateur à la FDC du Cher.

Et bien sur vous tous présents dans cette salle aujourd'hui.

Je cède maintenant la parole au représentant de M. Le Maire de Tours, M. Florian HEMME

➤ *Intervention de M. HEMME, conseiller municipal de la ville de Tours*

► DÉROULEMENT DE L'AG

Le Président indique :

Notre Assemblée Générale doit durer 3h au cours desquelles nous examinerons les points suivants chronologiquement :

- ✓ Le rapport moral du Président de la FDC,
- ✓ Le rapport du secrétaire général sur l'activité,
- ✓ L'intervention de notre vice-président sur la gestion du petit gibier,
- ✓ L'intervention de notre directeur sur la gestion du grand gibier,
- ✓ Nous aurons ensuite la présentation du bilan de 2022-2023, avec le budget prévisionnel 2024-2025 et le quitus à donner au conseil d'administration,
- ✓ Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
- ✓ Ceci fait, nous passerons à la présentation et au vote,
- ✓ Nous remettrons les médailles.
- ✓ Buffet campagnard vers 12h30

RAPPEL A L'ASSEMBLÉE

Monsieur BELLOY rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts, la présente Assemblée Générale est réunie sur convocation parue dans des journaux locaux d'information générale ou d'annonce légale :

- **La Nouvelle République** du Centre-Ouest du 21 février 2024,
- **La Chasse en Touraine** du 1^{er} trimestre 2024 (n°285)

MODE DE SCRUTIN

Conformément aux pratiques passées et afin d'accélérer les opérations de vote, le Président Belloy propose d'adopter la procédure suivante :

1. Vote à mains levées pour :

- La désignation du bureau de séance,
- Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1er avril 2023,
- Les comptes de l'exercice passé et le prévisionnel 2024-2025,
- Les résolutions comptables.

2. Vote à scrutin secret avec les boitiers qui vous ont été fournis à l'entrée pour :

- Les vœux concernant les dates d'ouverture et de clôture,
- Le timbre fédéral et timbre grand gibier
- Les deux propositions pour le bracelet de secours
- Les deux options proposées pour le budget « grand gibier »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- DÉSIGNATION DU BUREAU DE SÉANCE

L'Assemblée Générale sera présidée par le Président de la Fédération, votre serviteur.

Conformément à ses statuts (*Article II*), l'Assemblée, à l'unanimité, choisit à mains levées, le bureau de séance suivant :

- ✓ M. Fabien LABRUNIE 1er Vice-Président
- ✓ M. Pascal JEHANNIN Trésorier
- ✓ M. Jean-Marc MAINGAULT Secrétaire Général

- COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1ER AVRIL 2023

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 avril 2022 a été diffusé dans "La Chasse en Touraine" du 3^{ème} trimestre 2023 (numéro 283).

Il est approuvé à mains levées à l'unanimité.

II/ ALLOCUTION DU PRÉSIDENT - RAPPORT MORAL

Mesdames, Messieurs les présidents de chasse,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Je suis heureux de vous retrouver, dans cet amphithéâtre du Palais des Congrès –Vinci.

Cette assemblée générale est un moment si important de la vie Fédérale. Cette journée permet, à l'ensemble des élus du conseil d'administration de vous rencontrer et d'échanger autour de notre passion commune, la chasse en Indre-et-Loire. Elle vous offre également la possibilité de vous exprimer sur divers sujets d'actualités par le biais du vote.

Comme chaque année, je vous présenterai une synthèse des principaux dossiers nationaux. Les affaires départementales seront ensuite développées par mes collègues administrateurs.

Comme maintenant depuis quelques années, les opérations de vote seront effectuées avec le boîtier électronique remis lors de l'émargement ce qui permet d'en connaître les résultats instantanément ; ce qui est, nous le pensons, très appréciable.

1- ACTUALITE NATIONALE

SÉCURITÉ

La volonté de renforcer la sécurité à la chasse continue d'être une priorité nationale et les chiffres parlent pour nous : responsables, nous le sommes !

La nouvelle baisse des accidents lors de la saison 2022-2023 témoigne des actions réalisées par le monde de la chasse pour renforcer la sécurité. On ne peut que déplorer qu'il y ait encore des accidents mortels (au nombre de 6 en 2022-2023 et exclusivement des chasseurs). Nous, chasseurs, avons réussi à diviser le nombre de ces accidents par cinq en 20 ans, et ce, grâce à nos efforts et notre rigueur sécuritaire. Je tiens à vous signaler que dans le même temps, le nombre de balles tirées a été multiplié par 5.

Bien sûr nous devons continuer nos efforts, et vous, responsables de territoires, êtes une clé majeure, je vous en félicite et vous demande de rester hyper vigilants au-delà de notre sécurité, il en va de notre image.

ECO-CONTRIBUTION

Cela fait maintenant quatre ans que l'écocontribution est en place pour déployer des actions en faveur de la biodiversité. En 2023, les Fédérations ont remis à l'Office française de la biodiversité plus de 2630 pièces justificatives techniques et financières. Ce sont plus de 30 000 scolaires et quasiment autant de personnes du "grand public" qui ont bénéficié d'une animation nature réalisée par les Fédérations. Ce sont 2643 contrats de gestion et 27 117 ha de cultures aménagées. Ce sont 380 Kms de haies plantées ou entretenues. Ces quelques chiffres ne sont que des exemples parmi les très nombreuses actions menées par les Fédérations, et donc par le monde de la chasse en faveur de la biodiversité.

CLASSEMENT ESOD

Je vous en parlais l'année dernière, le renouvellement du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (dites ESOD) a fait l'objet de vifs débats, tant au niveau national que départemental d'ailleurs. Le processus complexe de ces renouvellements des classements ESOD a suscité des mois de préparation intensive au sein des Fédérations, suivi d'après négociations avec le Ministère. Celui-ci a revu à plusieurs reprises sa copie en revenant sur des classements proposés par les préfets, avec une validation finale de 420 classements obtenus sur les 450 soumis et demandés par l'ensemble des Fédérations. Nous en avons obtenu 432 en 2019 et 447 en 2015. Vous l'aurez compris, le classement des ESOD fait l'objet de très vives attaques de la part de nos opposants et pourrait être compromis dans un avenir pas si lointain.

La Fédération d'Indre-et-Loire a défendu, argumenté et réussi à obtenir le maintien de la liste actuelle, à savoir : Renard, Fouine, Martre, Corbeau freux, Corneille noire, Pie bavarde, et Etourneau sansonnet.

On ne peut pas se féliciter d'autant de réussite pour le dossier du blaireau.

En effet, les associations « anti-tout » ont réussi à obtenir la suspension de la période complémentaire du 19/07/2023 au 14/09/2023.

Cette décision incompréhensible n'instituait pas de suspension sur la seconde période de l'arrêté à savoir 15 mai 2024 au 30 juin 2024 mais l'Administration n'a pas souhaité répondre en défense à cette décision.

Pire, le 17 novembre dernier, la préfecture décide elle-même de retirer son arrêté entraînant donc tout interdiction de pratique de chasse sous terre du blaireau à compter du 15 mai prochain...

Je ne comprends toujours pas cette décision et il m'apparaît indispensable qu'individuellement et collectivement, nous, chasseurs, continuons à nous mobiliser sur ce dossier.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES

Le Ministère de l'intérieur a développé un outil informatique accessible via internet pour le recensement des armes soumises à déclaration, le Système d'Information sur les Armes.

Ce site est ouvert aux chasseurs depuis le 8 février 2022.

La date butoir du 31 décembre 2023 a été reportée pour une énième fois et c'est tant mieux.

Les chasseurs ont désormais jusqu'au 31 décembre 2024 pour créer leur compte.

DOSSIER DÉGÂTS

A la demande de nombreuses Fédérations le Président de la Fédération Nationale a engagé des discussions avec la profession agricole pour réviser le dispositif d'indemnisation des dégâts il y a maintenant quelques années. Cela s'est traduit par un accord avec les représentants nationaux du monde agricole et un protocole d'accompagnement par l'Etat, signés le 1er mars 2023 au Salon de l'Agriculture.

L'accord avec la profession agricole portait sur un élargissement de la boîte à outil « sanglier » tel que, je cite :

L'utilisation de la chevrotine en chasse en battue,

Le tir du sanglier à l'affût sur des point d'appâitage,

Les tirs de protection des semis dans certaines zones (Déjà mis en place la saison dernière avec les chasses particulières)

Le tir de nuit après formation spécifique

Le tir autour des parcelles en cours de récolte

Ces dispositions ont été discutées en CDCFS. Votre Fédération a fait le choix de ne pas rendre réglementaire ces dispositifs. Seul le tir autour des parcelles en cours de récolte n'a pas encore été statué.

Ce protocole d'accords s'accompagne également de la modification de la procédure d'indemnisation qui engage :

La suppression du seuil d'éligibilité à la parcelle de 230,00 € ou 3% de la culture

Remplacé par un seuil à 150,00€ par exploitation et par an

Ces mesures sont applicables depuis le 1er janvier. J'ai fait part de mes inquiétudes en région et à la FNC à de multiples occasions.

Tout cela pour un objectif commun, la diminution de la surface détruite d'au moins 20% par rapport à 2019 dès cette année et de 30% l'année prochaine.

En contrepartie, l'État nous apporte un soutien financier pour les deux saisons à venir. Cela bien sûr avec la condition que nous parvenions tous ensemble à tenir cet objectif. Nous pourrons en reparler si vous le souhaitez en questions diverses.

ENQUÊTE FNC

Je conclurai ce volet de l'actualité nationale en vous présentant les conclusions d'une grande enquête nationale initiée par la FNC, avec la participation de votre Fédération Départementale. L'objectif étant de répondre à cette question : qui sont réellement les chasseurs aujourd'hui ?

Au regard de cette enquête, force est de constater que les chasseurs sont des citoyens comme les autres et qu'ils sont loin des caricatures qui sont véhiculées à leur sujet. L'effectif des chasseurs se féminise avec une augmentation de 25% du nombre de femme en moins de 10 ans. En 2023, la moyenne d'âge est de 55 ans. 50% des chasseurs sont en activité. Nous dénombrons parmi les chasseurs autant d'employés et d'ouvriers que de cadres mais seulement 10% du monde agricole alors que 77% des chasseurs sont des ruraux. Nous sommes loin de l'image du vieux chasseur systématiquement retraité !

Cette étude met également à mal un certain nombre de préjugés nous concernant. Cette nature où nous vivons, nous la respectons et nous la protégeons. Notre engagement bénévole totalise 27 jours par an et par chasseur en moyenne. Il est dédié pour moitié à des actions en faveur de la nature et de la société. Quelle association de protection de l'environnement peut en dire autant ?!

Cette étude en est la preuve : nous n'avons pas à rougir de ce que nous sommes, des passionnés, résolument engagés qui donnent de leur temps pour leur passion mais aussi pour la nature et ses usagers.

II- AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Revenons aux affaires départementales, pour un bref état des lieux.

SÉCURITÉ

Je vous le disais précédemment, la volonté de renforcer la sécurité à la chasse continue d'être une priorité nationale, mais elle l'est également pour votre Fédération Départementale. Cela fait maintenant 3 ans que nous dispensons une remise à niveau qui est obligatoire pour chaque chasseur. Elle prend la forme d'une formation, non sanctionnée par un examen, qui a déjà permis de former plus d'un tiers des adhérents de notre Fédération. Je vous rappelle que tout le monde devra avoir suivi cette indispensable formation d'ici 6 ans pour pouvoir valider son permis de chasser, que ce soit en Indre-et-Loire ou ailleurs en France.

Toujours animé par la volonté de renforcer la sécurité, je souhaite relancer la formation des responsables de territoire. Cette formation que j'estime essentielle doit pouvoir permettre aux responsables de territoires ainsi qu'aux chefs de ligne, d'être formés aux règles élémentaires de sécurité. Je vous rappelle que la responsabilité de l'organisation d'une

journée de chasse repose sur vos épaules et votre Fédération a à disposition tous les outils nécessaires au bon déroulement de ces journées et les conseils pour vous protéger au mieux.

LE PNMS

Chaque année, en septembre, l'Administration réunit les membres de la Commission Départementale du Plan de Maitrise du Sanglier.

La seule piste d'action retenue par la DDT avec le soutien du monde agricole, est la suspension de l'agrainage. Malgré les arguments contraires portés par la Fédération, et le résultat de la consultation publique très largement défavorable à cette suspension, Monsieur le Préfet a suspendu l'agrainage dans tout le département du 15 janvier au 15 mars, dans un objectif d'augmenter les prélèvements. Malheureusement, les faits sont têtus et vous verrez lors de l'intervention du directeur qu'une fois encore, les chiffres de l'année prouvent le contraire.

J'appelle l'administration et le monde agricole à mieux prendre en considération les résultats factuels pour la prochaine saison.

En parallèle, la Fédération mettra davantage de moyens humains et financiers pour lutter contre le nourrissage : pratique interdite et injustifiable !

LA SITUATION SANITAIRE

L'Influenza Aviaire hautement pathogène (Grippe Aviaire) s'est invitée en Indre-et-Loire en 2022 et depuis le début de l'année 2023. Un foyer a été déclaré dans un élevage de gibier à l'est du département fin septembre 2022. Plus de 40 000 canards ont dû être abattus.

La Vigilance vis-à-vis de la faune sauvage a été activée par l'intermédiaire du réseau SAGIR dont la Fédération est l'un des acteurs principaux.

Fort heureusement, cette année aucun foyer n'a été déclaré dans le département.

Enfin, la menace de voir un premier foyer de Peste Porcine Africaine en France reste élevée mais pour le moment la France reste indemne.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE.

Le Schéma Départemental en cours qui couvre la période de six ans (2018/2024) se terminera fin décembre 2024.

Dès demain nous commencerons la rédaction de notre nouveau schéma. Votre conseil définira les priorités d'actions pour la période 2024/2030, sur le petit gibier, le grand gibier, sur l'organisation de nos territoires, sur la sécurité et sur l'agrainage. Il n'y a pas de grands bouleversements à attendre mais certaines mesures de l'accord énoncé plus tôt feront sans aucun doute l'objet de discussions.

Vous le constatez, malgré de forts vents contraires, parfois très difficiles à combattre, votre Fédération continue son chemin avec des objectifs clairs prédéfinis par le Conseil d'administration que je remercie pour son engagement, son dévouement et son efficacité.

Je tiens également à remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs de votre Fédération qui œuvre chaque jour avec professionnalisme et efficacité au service de la chasse et des chasseurs d'Indre-et-Loire.

Je vous remercie de votre attention.

III/ ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL « J-M MAINGAULT »

Mesdames, Messieurs,

Vous avez pu prendre connaissance du rapport d'activités 2022-2023 publié dans son intégralité au n°286 de la revue fédérale « La Chasse en Touraine ».

Je n'en ferai pas une présentation exhaustive mais je vais vous présenter quelques points importants.

En tout premier lieu, j'évoquerai l'évolution des validations du permis pour la saison 2022-2023.

La réforme financière de la chasse et notamment la baisse du tarif de la validation nationale a conduit à une augmentation très importante de la part des validations nationales, multipliées par 4 et qui sont passées de 1900 en 2018/2019 à 7600 et ont représenté 59% du total, pour la saison 2022/2023. Inversement, la part des validations départementales, qu'elles soient annuelles ou temporaires à tendance à diminuer. Cela représente au total 12 876 validations pour la saison 2022-2023.

Heureusement, et c'est une satisfaction, la formation des nouveaux chasseurs se poursuit à un niveau satisfaisant malgré la difficulté qu'a engendré la dématérialisation du permis de chasser initié par l'Office Française de la Biodiversité. Cela sans compter la constante diminution du nombre de sessions d'examen que les services de l'état mettent à notre disposition. Au final, près de 400 candidats ont tout de même été formés en 2022/2023. 338 d'entre eux se sont présentés à l'examen et 264 ont obtenu leur sésame pour foulter la campagne tourangelle.

A ceux-ci, il faut ajouter 30 jeunes formés pour la chasse accompagnée, véritable tremplin pour se préparer au mieux et réussir ensuite l'examen du permis de chasser.

Je laisserai mon collègue Fabien LABRUNIE vous parler du petit gibier, je vais donc aborder maintenant le sujet du grand gibier. La Touraine est une « Terre de chasse ». Elle offre de beaux et grands massifs forestiers où les cervidés, petits et grands, et les sangliers, se plaisent.

Avec près de 4300 grands cervidés attribués en 2022/2023, l'Indre-et-Loire est dans le peloton de tête des départements pour cette espèce.

Avec un tableau de 7900 sangliers déclarés prélevés, un résultat dans la moyenne de ces 5 dernières années, on peut affirmer que cette population se porte bien, parfois même trop bien dans certains secteurs.

Quant au chevreuil, l'attribution de plus de 9200 animaux en 2022/2023 confirme son implantation sur l'ensemble du département.

Vous l'aurez compris à l'écoute de ces chiffres, il y a de quoi être fier. Fier d'être un chasseur tourangeau, fier de la richesse de nos territoires. Tout cela a néanmoins un coût.

Comment parler en 2024 du grand gibier sans aborder le sujet délicat des dégâts, en lien direct avec la bonne santé des populations de ces espèces.

Les dégâts coûtent cher, vous coûtent cher.

Lors de la campagne 2022-2023, ce sont 1 888 454 € d'indemnisations qui ont été versés aux agriculteurs correspondant à une hausse par rapport à la saison précédente de 32%. À l'augmentation moyenne de 35% des prix des produits agricoles qui a fait exploser le budget 2021-2022 s'est ajouté le conflit en Ukraine qui a conduit en 2022-2023 aux montants très importants, trop importants, de dégâts que vous connaissez.

La part des dégâts causés par les cervidés continue de croître plus rapidement en proportion que pour les autres espèces. Cela ne vous a pas échappé, lors de la campagne 2022-2023, les attributions ont été réalisées en tenant compte de ces chiffres, conduisant déjà à une hausse des attributions. Hausse que nous avons accélérée pour cette saison et que nous maintiendrons pour la saison prochaine.

Heureusement pour le monde de la chasse, ces fortes hausses successives ont été compensées en partie par le plan de résilience de l'État lors de la saison 2021-2022 et la convention État-FDC pour la saison 2022-2023. Cette convention État-FDC permet aux Fédérations de toucher des fonds pour participer au paiement des dégâts jusqu'en 2025. Mais vous le savez, rien n'est gratuit et sans condition. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de l'administration et de l'état. Cette convention État-FDC impose aux chasseurs tourangeaux de diminuer les surfaces indemnisées de 30% d'ici la fin de saison 2025. Cela représente un challenge que nous devons relever ! Il en va de la bonne santé financière de vos territoires et de votre Fédération. Pour la saison à venir, votre Fédération a fait le choix d'établir un budget en prenant compte la réussite de cet objectif de baisse des surfaces agricoles indemnisées.

L'administration est en vigilance vis-à-vis du sanglier avec le Plan National de Maîtrise du Sanglier, depuis quelques années. Cela se traduit par des suspensions de l'agrainage pourtant rejetées par votre Fédération et par des battues administratives dans certains territoires.

Pour éviter cela, il faut que le niveau des dégâts baisse et la seule solution est bien de revenir à un niveau de population de sangliers qui peut être stabilisé avec des prélèvements de 5 à 6000 animaux.

Il faut absolument prélever plus. Le prélèvement plafonné depuis quelques années aux alentours de 8000 sangliers cela est insuffisant pour faire baisser la population.

Vous l'avez compris, la solution est entre vos mains...

Pour finir cette présentation sur une note plus positive, j'évoquerai des missions moins connues mais importantes pour la petite faune de plaine, pour le monde agricole, mais également pour la société.

Depuis plus de 30 ans, la Fédération, accompagnée dans un premier temps par la Chambre d'Agriculture, et depuis toujours par le Conseil Départemental que je remercie pour son implication à nos côtés, anime un programme de plantation de haies « l'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine ». Ce sont entre 15 et 20 km de haies qui sont installés chaque année.

En 2022/2023, 20 kilomètres de haies représentant environ 26 000 arbres et arbustes sont venus consolider le maillage de la campagne Tourangelle. Soit environ 500 000 arbres et arbustes plantés depuis 30 ans par le monde de la chasse.

Bravo et merci à toutes celles et ceux qui participent à l'opération l'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine.

Et depuis 4 ans maintenant, la Fédération propose aux agriculteurs l'implantation de petites parcelles refuge en Panic érigé (Switch Grass) offrant au petit gibier de plaine, un couvert d'une durée de vie de plus de 20 ans. En 2022, près de 30 ha ont ainsi été plantés et subventionnés par la FDC.

Le rapport d'activités 2022/2023 de votre Fédération, occupe 30 pages du n°286 de la revue « La Chasse en Touraine », je vous invite à en prendre connaissance pour y trouver toutes les informations que je n'ai pas pu détailler lors de ma présentation.

Je vous remercie de votre attention.

Le compte-rendu d'activités 2021/2022 est approuvé à l'unanimité à mains levées.

IV/ ALLOCUTION DU 3^{ème} VICE PRÉSIDENT « FABIEN LABRUNIE »

Mesdames, Messieurs,

J'ai, une nouvelle fois, l'honneur de vous présenter la partie de notre assemblée dédiée au petit gibier.

Comme à l'accoutumé, je commence mon propos par le tableau 2023-24, c'est-à-dire celui de la saison qui vient de se clôturer.

6 000 lièvres au tableau : c'est un chiffre que l'on n'avait pas vu depuis près de 10 ans !

Bravo à tous pour vos efforts de gestion sur cette espèce emblématique des plaines tourangelles.

Le plan de chasse intégral de notre département est un vrai garde-fou et vous savez désormais mieux que jamais adapter vos demandes et vos prélèvements en fonction du contexte de votre territoire.

Pour le lapin, nous sommes encore au-dessus de 1 000 individus au tableau mais pour combien de temps ?

Les maladies virales sont toujours un fléau pour ce garenne qui nous manque tant.

Avec plus de 2 000 perdrix naturelles, nous sommes dans la moyenne des dernières années.

Les faisans, quant à eux, marquent un net recul avec 2 157 prélèvements seulement. Plutôt que de m'alarmer, je préfère louer, une fois encore, la sagesse dont vous avez fait preuve à l'été dernier.

Alors que les comptages de coqs chanteurs d'avril étaient bons, la reproduction a été très moyenne au nord du département et très mauvaise au sud. Heureusement alertés par le service technique fédéral, vous avez pu constater par vous-même que les faisandreaux n'étaient pas au rendez-vous comme nous l'espérions.

La très grande majorité d'entre vous a levé le pied sur les prélèvements partout où il le fallait et certains ont même été jusqu'à rendre les bracelets de faisans avant l'ouverture, notamment dans le Richelais et le Bouchardais.

C'est le genre de décisions que je tiens, ici, à saluer, et qui me rendent très fier de défendre les chasseurs de Touraine dès que j'en ai l'occasion.

Pour en revenir à notre tableau départemental, nous avons prélevé 2 600 mordorées, chiffre très proche de la moyenne des 20 dernières années. Au passage, je ne peux que vous encourager à utiliser l'application « Chassadapt » pour vos déclarations de prélèvements de bécasses.

Notre premier petit gibier départemental n'a, quant à lui, pas failli cette saison : avec près de 33 000 pigeons ramiers, nous sommes sur la deuxième meilleure année connue depuis que l'on relève le tableau départemental. Votre Fédération n'a de cesse de réclamer au niveau national une ouverture du pigeon ramier en août afin d'agrandir sa période de chasse et de faire en sorte que chaque chasseur puisse aider à mieux protéger les tournesols.

Les 10 000 colverts de 2023-24 semble être dans la norme des années 2020.

Enfin, le prélèvement de 8 000 corvidés et de 4 800 renards reste très important, signe de populations trop fortes pour l'essor de nos petits gibiers.

Comme je le répète souvent, c'est avant tout la part qui pourrait être dédiée aux chasseurs qui se réduit grandement quand les prédateurs naturels sont trop nombreux.

Je vous propose d'observer le même graphique que l'année dernière avec l'actualisation des données : cela vaut toujours mieux qu'un long discours...

Vous pouvez facilement constater que nous poursuivons la belle remontée des IKA lièvres, entamée en 2019, passant de 4 à près de 7 lièvres au km.

En 2024, l'IKA départemental moyen est à 6.72 lièvres/km.

Quant à l'IKA renard, il reste trop haut à 0.53 par km soit un renard pour 12 lièvres.

Je vous laisse deviner qui du chasseur ou du renard profite le plus de la belle population tourangelle de lièvres...

Puisque l'on parle du renard, je suis heureux de vous annoncer que son statut d'ESOD a été renouvelé ainsi que celui de toutes les espèces que nous avions demandées.

Je tiens à renouveler mes remerciements à l'ensemble des personnes qui ont œuvré dans ce dossier.

Nous avons néanmoins absolument besoin de vos retours de dégâts.

Je vous encourage à déclarer via le site de la Fédération ou par tout autre moyen à votre convenance.

L'important c'est que nous ayons régulièrement des déclarations circonstanciées et si possible avec des photos : ça s'appelle la preuve par l'image et je dois vous avouer que ça ne me déplait pas de mettre quelques-uns de ces clichés sous les yeux de nos adversaires anti-tout qui ne savent visiblement pas que dans leur chère Nature, les prédateurs provoquent la mort !

Je ne pouvais pas conclure mon intervention sans évoquer le cas du blaireau.

Comme l'a évoqué Alain Belloy, les associations anti-chasse ont réussi à obtenir la suspension de la période complémentaire de l'été 2023.

Il est incroyable qu'un juge ait pu baser cette suspension sur des arguments fallacieux, tout comme il est incompréhensible que l'Etat ne se soit pas emparé pleinement de ce dossier qui revient simplement à protéger les citoyens ruraux. Nous avons néanmoins dû subir les conséquences de cet état de fait.

La première d'entre elle est que la régulation des blaireaux est désormais très compromise : les agriculteurs, les maires et les particuliers vont vite comprendre pourquoi il aurait fallu se mobiliser aux côtés des chasseurs.

La seconde conséquence touche directement la vénerie sous terre avec un rétrécissement intolérable de sa période d'activité potentielle.

C'est d'ailleurs le but presque avoué de nos adversaires : nous attaquer par tous les moyens possibles et notamment en commençant par les chasses traditionnelles ou par la vénerie, tout simplement parce qu'elles sont moins pratiquées que la chasse à tir, et donc moins défendues.

Mais, ne nous trompons pas, leur but est clair !

C'est bien d'attaquer la chasse par tous les moyens et la réduire à un simple rôle de régulation de certaines espèces afin qu'il n'y ait plus aucune relation entre chasse et plaisir.

C'est pourtant l'essence même de notre passion !

Nous ne devons pas nous laisser guider vers ce piège : la chasse est une activité noble et parfaitement légale qui n'a pas à être cantonnée à un rôle utile.

Certes nous sommes les seuls garants de l'équilibre de plusieurs populations d'animaux avec leur milieu de vie et avec les activités humaines, mais nous devons être également les fervents défenseurs de la chasse « loisir ». Nous ne devons pas en avoir honte, au contraire !

Nous avons tous, ici, hérité de cet acquis de la Révolution Française et nous devrons transmettre à notre tour cet art de vivre qui fait des chasseresses et des chasseurs les premiers vrais écologistes de France.

Merci de votre attention.

V/ ALLOCUTION DU DIRECTEUR QUENTIN GUENAULT

Bonjour à tous,

J'ai l'honneur de vous présenter une petite synthèse des prélèvements de grand gibier pour la saison écoulée.

Avant de commencer par l'espèce chevreuil et afin de remettre l'ensemble des chiffres que vais vous présenter dans leur contexte, il faut avoir en mémoire qu'en Indre-et-Loire, ce sont 2 500 territoires de chasse, dont 1 900 qui sont attributaires d'au moins un animal, soumis à plan de chasse. Cela représente 150 000 hectares boisés et 320 000 hectares de plaines sous plan de chasse, soit près de 80% du département.

Commençons par l'espèce Chevreuil.

En 2023-2024 ce sont 9 032 chevreuils qui ont été attribués sur l'ensemble du département. 7 400 ont été prélevés cette année ce qui donne un taux de réalisation de 82 %.

C'est un chiffre plus faible qu'à l'habitude mais bon nombre de territoires ont été prudents après des inquiétudes en début de saison, notamment suite aux deux sécheresses estivales consécutives que nous avons connues. Celles-ci auraient eu un impact sur les populations de juvénile avec une mortalité plus importante qu'à l'accoutumé.

Cela reste néanmoins un très bon taux de réalisation, signe que l'espèce chevreuil se porte encore très bien en Indre-et-Loire.

Au niveau des grands cervidés, nous étions sur une attribution record de 5 196 animaux.

Il était important de tenir un taux de réalisation fort, si possible au-delà de 70 % pour répondre à la problématique des dégâts agricoles que nous connaissons.

Et c'est chose faite ! Près de 4 016 animaux ont été prélevés, correspondant à un taux de réalisation de plus de 77 % ce qui fait de l'Indre et Loire l'un des départements avec un taux de réalisation parmi les plus importants de France.

Si on étudie plus en détails les chiffres, on s'aperçoit que nous sommes à 83 % pour les CEM1 et 77 % pour les CEM2. Au niveau des femelles, nous avons longtemps été en retard sur les prélèvements prévus mais le mois de février a permis de finir la saison avec 74 % de taux de réalisation soit 1 627 biches prélevées.

Quant aux jeunes cervidés, avec 77 %, leur réalisation est parfaitement fidèle aux objectifs fixés.

A l'échelle du département, les cerfs sont prélevés de manière linéaire au cours de la saison, alors que, sans surprise les faons sont plutôt réalisés en début de saison et les biches après Noël.

Enfin, cette saison encore, ce sont 8 bracelets de secours qui ont été utilisés et qui ont ainsi permis à 8 responsables de territoire et à 8 tireurs de ne pas avoir d'ennuis avec la justice française.

Sur ces 8 bracelets utilisés, 7 d'entre eux l'ont été pour un motif qui s'inscrit complètement dans le cahier des charges du bracelet de secours. Un territoire n'a cependant pas joué le jeu et sera sanctionné par la Fédération.

Nous allons maintenant passer au tableau de sangliers.

Avec 9 570 sangliers déclarés, 2023-2024 constitue un nouveau record.

Espérons que cela soit gage d'une amorce de réduction de la population et que cela se traduira par une baisse des dégâts agricoles.

A y regarder de plus près, on peut voir qu'il est tué moins de 500 sangliers pendant la période estivale et ce, malgré le remplacement gratuit des boutons de sanglier durant cette période.

Ensuite, tout s'accélère : 1 140 prélèvements en octobre, plus de 1 700 en novembre, près de 2 000 en décembre et 1 893 puis 1 795 en janvier et février.

Vous noterez également, sans trop de surprise, qu'après la suspension de l'agrainage, les prélèvements diminuent.

Cette année, début mars a été très calme avec moins de 70 sangliers au tableau mais le retour de l'agrainage a permis de relancer les prélèvements en fin de mois pour finir avec 351 sangliers supplémentaires.

Pour conclure, je vous rappelle qu'il est possible de protéger les cultures dès le 1er avril et surtout à partir du 1er juin, à l'affût.

Dès le 1er juillet, vous pouvez et parfois vous devrez chasser en battue dans les maïs ou autres cultures sensibles. Entre le 1er avril et l'ouverture générale, le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre le remplacement gratuit des boutons utilisés dans cette période.

Tous les éléments seront donc réunis pour que l'on réussisse ensemble à atteindre notre objectif commun, qui est la baisse des dégâts de gibier.

Merci de votre attention.

➤ *Intervention de M. FREMONT, Président de la Chambre d'agriculture*

➤ *Intervention de Mme BIVER, Directrice Départementale des Territoires*

VI/ ALLOCUTION DU TRÉSORIER

Le Président BELLOY donne ensuite la parole à M. Romaric TRUBAT, Expert-comptable, afin qu'il présente à l'Assemblée les comptes clos au 30 juin 2023.

1) Présentation du bilan de l'exercice écoulé

Je vais vous présenter les comptes clos le 30 juin 2023 puis le budget prévisionnel 2023-2024.

Vous avez pu ou pourrez prendre connaissance, dans le détail, des comptes allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 dans la revue "La Chasse en Touraine" du mois d'avril 2024 (numéro 286)

Je ne lirai donc pas tous ces chiffres. Je me contenterai d'en extraire les grandes tendances.

Depuis la réforme chasse les comptes annuels sont globaux et les résultats des différents services sont suivis de manière analytique. Toutefois il convient toujours d'analyser séparément les comptes des sections analytiques « écocontribution », « général », et « dégâts ».

Section analytique équilibrée entre les charges et les produits par construction

Cela concerne la mise en œuvre du Projet des Ténieres et de la poursuite du projet Phasianus porté par la FDC 37 (expérimentation et suivi population de faisans) année 3.

1) Résultat de l'exercice

Le compte de résultat fait apparaître un total :

- de produits de l'ordre de 1 529 K€, soit une diminution de 113 K€ par rapport à l'exercice précédent,
- de charges de l'ordre de 1 562 K€, soit une diminution de 20 K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice fait ressortir un déficit de l'ordre de 33 K€ contre un excédent de 61 K€ pour 2022 soit une variation de -94 K€

Il se compose :

- du résultat d'exploitation : - 56 K€
- du résultat financier : + 17 K€
- du résultat exceptionnel : + 6 K€.

Diminution des produits d'exploitation de 129 K€

- pas de quote-part de la cotisation territoriale Bois transférée par le service dégâts au service général -73K€

- Baisse du nombre des validations fédérales sur l'exercice compensée par une légère hausse des validations des permis nationaux : impact global -10K€

- Diminution des contributions financières d'écocontribution reçues sur projets FRC compensées sur l'exercice par une hausse des subventions publiques : impact global -30 K€

Diminution des charges d'exploitation -20 K€

Achats équipement sécurité -plaques miradors et variation de stock -17 K€

Autres achats et charges externes stables entre 22 et 23 (dont frais de carburant et déplacement en baisse, électricité +5K€, impression et distribution revue +13K€, frais de guichet unique -15K€ (réforme du calcul), ...)

Salaires et charges +31K€

Dotation aux amortissements -32K€

Autres charges -3K€

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de l'ordre de +358 K€ contre un déficit de l'ordre de -748K€ au 30-06-2022

Subvention plan de résilience (aide de l'Etat en couverture de la hausse des prix des denrées sur la base n-1) : 467K€ dont sur l'exercice 214K€ pour les dossiers ouverts depuis 07-2022 et 254K€ en n-1 sur dossiers ouverts avant 30-6-22

Hausse du coût des dégâts :

Indemnisation N :	1 890 K€
Provision N :	440 K€
Reprise de provision N-1 :	- 1 002 K€
Soit total indemnisations :	1 328 K€ contre 1 983 K€ en N-1

Conclusion générale :

L'exercice se solde par un excédent de 325K€ au global (contre un déficit de +687 K€ en 2022).

Le bilan de la Fédération se présente de la manière suivante :

- Des fonds permanents pour 3 741 K€,
- Un actif immobilisé net pour 1 227 K€,
- Soit un fonds de roulement net global de 2 515 K€ représentant un excédent de financement d'exploitation.

Ce montant est largement excédentaire et la situation de trésorerie est saine (3 779 K€).

Le fonds de roulement permet de répondre à une nécessité économique correspondant à la sécurité financière normale pour le service général et à la notion de fonds de réassurance pour le service dégâts de gibiers avec pour objectif de faire face à de fortes fluctuations potentielles des indemnisations des dégâts de grands gibiers.

Néanmoins ce fonds de roulement pourrait se révéler nécessaire pour faire face à de nouveaux aléas en couverture des Dégâts.

2) Rapport du commissaire aux comptes

« Mesdames, Messieurs,

Après la présentation du bilan 2022-2023, je vais donner la parole à notre Commissaire aux Comptes, qui va vous faire son rapport.

La parole est donnée à Monsieur ROUILLÉ, du cabinet l'Européenne d'Expertise

RAPPORT GÉNÉRAL :

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération des Chasseurs d'Indre et Loire » relatifs à l'exercice clos le **30 juin 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 - Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je vous rappelle que la nouvelle loi chasse « loi 2019-773 du 24 juillet 2019 » a considérablement modifié l'organisation des structures fédérales.

Faits caractéristiques :

A défaut d'avoir reçu au 24/11/2022 la réponse de l'OFB sur les projets bouclés au 31/12/2021, nous n'avons pas pu prendre en compte les éventuels impacts comptables.

Compte tenu d'absence de retour de l'OFB sur les projets terminés, le traitement des reliquats financiers sera fait sur l'exercice 2022/2023.

La crise économique actuelle liée à la guerre en Ukraine, a eu pour conséquence une forte augmentation des cours des denrées négociées sur les marchés boursiers. Cette hausse des prix constatée sur 2022 a eu un impact majeur sur le calcul du montant des indemnisations des dossiers « dégâts » à verser. La provision dégâts ainsi calculée au 30 juin 2022 s'était élevée à un niveau record.

Afin d'aider la Fédération de Chasse 37 à faire face aux surcoûts d'indemnisation des dégâts de gibiers occasionnés par l'augmentation des prix agricoles due à la guerre en Ukraine, l'Etat s'est engagé à attribuer une aide financière exceptionnelle couvrant le surplus de coûts des dossiers dégâts. Aides effectivement reçues.

Un autre évènement apparaît dans les comptes des Fédérations de chasse et qui résulte soit d'une sous consommation ou d'une sous justification des sommes résultant de l'Eco-contribution. Nous constatons tous les ans que ces reliquats sont en augmentation. Comme CAC, nous demandons que l'Etat (OFB) prenne une position sur la nature juridique et comptable de ceux-ci en faisant la différence entre les fonds chasseurs (5€) et les fonds Etat (10€).

4 - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES :

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale:

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Description des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Suite à l'Arrêté Ministériel du 28/03/2007, paru au JO le 17/04/2007, qui modifie l'article 8 des statuts des Fédérations de chasse, levant l'interdiction aux présidents de ces dites Fédérations d'être rémunérés, je vous informe qu'après décision de votre conseil d'administration, votre Président a perçu une indemnité légale de 15 320,94 € pour l'exercice couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

3) Budget prévisionnel 2024-2025 (1er juillet 2024 au 30 juin 2025)

M. Romaric TRUBAT, expert-comptable, présente le budget prévisionnel pour la campagne 2024-2025.

« Mesdames et Messieurs, je vais maintenant vous présenter les budgets prévisionnels pour la prochaine campagne de chasse 2024/2025.

Rappel section analytique construite à l'équilibre

Prévision établie sur la base prudente du suivi d'un seul projet sur la période.

Variation du prévue du résultat - 3 k€

Augmentation des produits prévue de 210 K€ liée

- ⇒ À l'évolution du nombre de permis pris (6200 fédéral contre 4694 sur 22-23 et 4500 sur 23-24) (mais national en baisse 6500 prévus contre 7616 en 22-23 et 7600 en 23-24 de réalisé)
- ⇒ Variation de la cotisation territoriale +200K€

Augmentation des charges : +214 K€ :

Création d'un service de garderie avec 2 emplois et 2 nouveaux véhicules +110K€

Autres achats et charges externes +74K€

Variation du résultat -298 K€ : retour à un quasi équilibre

DES VOLUMES DES DEGATS 2024-25 maintenus à un niveau important 1, 3M€ établis avec une aide de l'état (accompagnement la FDC dans la gestion des dégâts) de 427K€.

Baisse du Timbre fédéral grand gibier : 10€ en 24/25 contre 25 € au préalable

Prévision Boutons sanglier : 8000 boutons

Ressource Bracelets identique à 2023/2024

Diminution des contributions Territoriales surface boisée de 532 K€ (avec rétablissement du transfert d'une quote-part de ressources sur le service général)

=> A noter que le quasi équilibre de ce budget part du postulat d'une baisse significative des surfaces de dégâts: dans le cas contraire, l'Etat pourrait accorder une aide moins importante que prévue.

3) Adoption des résolutions financières

M. TRUBAT, expert-comptable donne lecture du projet des résolutions à caractère financier proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, ces résolutions seront adoptées au fur et à mesure de leur présentation.

Projet de résolutions à caractère financier proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :

1^{ère} Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2023, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

2^{ème} Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2022-2023.

3^{ème} Résolution

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	6.651.420,62 €uros
Produits d'exploitation	5.229.394,03 €uros
Résultat net comptable	325.648,10 €uros

Au 30 juin 2023, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

▪ Réserves de gestion	1.553.852,06 euros
▪ Réserves indisponibles	513.920,88 euros
▪ Réserves immobilisées.....	1.293.086,61 euros
▪ Report à nouveau créditeur	83.551,25 euros
▪ Report à nouveau débiteur	-687.414,84 euros
▪ Excédent de l'exercice	325.648,10 euros
 Total fonds propres	 3.082.644,06 euros

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 :

- Affectation de l'excédent de l'exercice 325.648,10 euros en totalité au compte de report à nouveau débiteur, soit pour la somme de 325.648,10 euros
- Prélèvement sur le compte de réserves immobilisées, de la somme de 65.888,14 euros correspondant à l'ajustement au 30 juin 2023 de la valeur nette comptable des immobilisations, pour les porter au compte de report à nouveau débiteur.

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

▪ Réserves de gestion	1.553.852,06 euros
▪ Réserves indisponibles	513.920,88 euros
▪ Réserves immobilisées.....	1.227.198,47 euros
▪ Report à nouveau créditeur	83.551,25 euros
▪ Report à nouveau débiteur	-295.878,60 euros
▪ Excédent de l'exercice	0 euros

Total fonds propres 3.082.644,06 euros

4^{ème} Résolution

À la suite de la présentation du budget 2024-2025 par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le budget caractérisé par un total de produits de 4.227.000 euros et un résultat de 24.000 euros.

- *Intervention de Mme AUCONIE, Ex Députée et administratrice de la Ligue contre le Cancer qui lance un défi aux Chasseurs de participer à une marche rose contre le cancer du sein.*
- *Intervention de M. DE ROFFIGNAC du Syndicat des Forestiers Privés de Touraine.*
- *Intervention de Mme LEPRINCE, Présidente de l'ACVL*

VII/ VOTE ADHERENTS

Nous allons procéder aux différents votes dans quelques instants.

Tous les votants ont en main un boîtier comme celui-ci.

Tous les votes seront réalisés avec ce boîtier et le résultat sera instantané.

Le paramétrage du nombre de voix dont vous disposez a été effectué, pour chaque boîtier, au moment où il vous a été remis.

Donc si vous disposez de 20 voix, lorsque vous ferez votre choix pour chaque vote, ce seront bien 20 voix qui seront enregistrées.

Maitre SABARD, huissier de justice, est présent ce matin pour surveiller le bon déroulement des votes et valider, en séance, les résultats.

Dans un premier temps vous devez « allumer » votre boîtier en appuyant sur la touche située en bas à droite.

L'écran s'allume et vous souhaite la bienvenue : « welcome ».

Ensuite pour chaque vote, vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix, 1 ou 2 et enverrez votre choix en appuyant sur la touche SEND où il y a une enveloppe représentée. Un message « terminé » apparaît sur l'écran de votre boîtier et confirme que votre vote a été enregistré.

Si vous vous êtes trompé (en appuyant sur la touche 1 à la place de la touche 2 par exemple), vous pouvez changer en appuyant sur la bonne touche, mais avant d'avoir envoyé votre choix avec la touche SEND. Lorsque vous avez appuyé sur la touche SEND, votre vote est définitif et ne peut plus être modifié. Ne vous précipitez pas et tout se passera bien.

Nous allons procéder à un test avec cette diapositive.

Le tableau des boitiers distribués va s'afficher ce qui permettra de vérifier quels sont les votants qui ont des difficultés. Ce tableau ne sera pas utilisé ensuite pour les votes officiels, ceux-ci restant parfaitement secrets.

Pour chaque résolution, j'ouvrirai le vote, le rectangle en haut à droite de la diapositive projetée à l'écran passera au vert. A partir de ce moment-là, vous pourrez voter. Je fermerai le vote et le résultat s'affichera dans les secondes suivantes.

Nous aurons 3 étapes de vote : les deux premières commenceront dans un instant, il s'agit :

- Des choix des dates d'ouverture et de fermeture.
- Des tarifs du timbre fédéral et du timbre grand gibier (qui ne changent pas par rapport à l'année dernière).
- Du choix de la modalité de financement des dégâts.

L'assemblée passe ensuite au vote électronique des huit résolutions dont les résultats figureront dans l'annexe de fin.

VIII/ REMISE DE MÉDAILLE

Nous allons procéder maintenant à la remise de 3 médailles fédérales.

Je vais demander à, M. Lionel BEGUIN M. Rémy FRESNAY, et M. Jean-Luc VIGIER de bien vouloir me rejoindre sur la scène.

M. BEGUIN Lionel

La médaille de bronze est remise ce jour à M. Lionel BEGUIN.

M. BEGUIN est lieutenant de loupeterie depuis de nombreuses années dans le Sud-Est du département.

Agent de l'Etat et bénévole, il a œuvré pour la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur le département d'Indre et Loire (principalement les sangliers, les renards et les lapins de garenne).

Nous lui souhaitons une excellente retraite amplement méritée et le récompensons ce jour pour son engagement et son travail au service de la chasse.

M. FRESNAY Rémy

Nous récompensons aujourd'hui M. Rémy FRESNAY.

Veneur sous terre comme sur terre, il est maître d'équipage du Rallye Synelière. C'est un passionné de chasse.

Comme M. Béguin il est lieutenant de Louveterie mais dans le Nord-Est du département et prend également sa retraite.

Nous le remercions pour toutes ces années de travail au service de l'Etat mais également au service de la chasse.

Nous lui souhaitons une excellente retraite et c'est à ce titre que nous sommes heureux de lui remettre la médaille de bronze de la Fédération.

M. Jean-Luc VIGIER

Sur proposition de Pascal JEHANNIN, je remets la médaille de bronze à Monsieur Jean-Luc VIGIER

Passionné de nature, tu as passé ton permis de chasser en 1987 grâce à une rencontre amicale.

Bien que respectant tous les modes de chasse, c'est la chasse à l'arc qui te passionne le plus et tu es d'ailleurs Président de l'Association Sportive des Chasseurs à l'Arc de Touraine depuis 2016.

Ton parcours professionnel t'a conduit à de nombreuses collaborations avec la Fédération, notamment lorsque tu étais à la DDAF puis à la DTT.

Tes talents pour les analyses règlementaires et juridiques t'ont amené à être recruté par nos soins pour devenir administrateur fédéral en 2016. Puis un poste de direction se libérant à la Fédération, tu quittes tes fonctions d'administrateur pour empoigner le rôle de Directeur pendant 5 ans et finir ta carrière chez nous fin 2023.

Merci pour ton dévouement et ta disponibilité, soit récompensé de ton investissement par cette médaille que nous te remettons ce jour avec grand plaisir.

Le Président, à 12h15, déclare l'Assemblée Générale 2024, close et invite les adhérents présents, à déposer les boitiers de vote à la sortie de la salle et à partager le buffet campagnard au 2^{ème} étage

Vidéo de fin.

**ANNEXE AU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 06 AVRIL 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Alain BELLOY, Président
Fabien LABRUNIE, Premier Vice-Président
Jean-Marc MAINGAULT, Secrétaire général
Pascal JEHANNIN, Trésorier

Maître SABARD, Huissier, étaient présent pour surveiller le bon déroulement des votes et valider, en séance, les résultats suivants :

Nombre de boitiers distribués	216
Nombre de voix exprimées	4055

DÉCISIONS :

L'Assemblée Générale décide de fixer :

Vote n°1 : - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'ouverture de la chasse, pour tous les modes de chasse au **22 septembre 2024**

▪ <i>Ouverture au 15 septembre 2024</i>	<i>1518 voix</i>	<i>37.44 %</i>
▪ <i>Ouverture au 22 septembre 2024</i>	<i>2537 voix</i>	<i>62.56 %</i>
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	<i>0 voix</i>	<i>0 %</i>
<hr/>		
<i>4055 voix</i>		

Vote n°2 : - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'ouverture de la chasse **du lièvre** au **13 octobre 2024**

▪ <i>Ouverture au 06 octobre 2024</i>	<i>1819 voix</i>	<i>44.87 %</i>
▪ <i>Ouverture au 13 octobre 2024</i>	<i>2215 voix</i>	<i>54.62 %</i>
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	<i>21 voix</i>	<i>0.51 %</i>
<hr/>		
<i>4055 voix</i>		

Vote n°3 : - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet la date d'ouverture **du faisan commun naturel en plan de gestion**, au **13 octobre 2024**

▪ <i>Ouverture au 06 octobre 2024</i>	<i>1776 voix</i>	<i>43.80 %</i>
▪ <i>Ouverture au 13 octobre 2024</i>	<i>2097 voix</i>	<i>51.71 %</i>
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	<i>182 voix</i>	<i>4.49 %</i>
<hr/>		
<i>4055 voix</i>		

Vote n°4 - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la **clôture anticipée pour la perdrix grise et rouge** au **15 décembre 2024**

▪ <i>Clôture le 15 décembre 2024</i>	<i>2548 voix</i>	<i>62.84 %</i>
▪ <i>Clôture le 22 décembre 2024</i>	<i>1487 voix</i>	<i>36.67 %</i>
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	<i>20 voix</i>	<i>0.49 %</i>
<hr/>		
<i>4055 voix</i>		

Vote n°5 - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la **clôture anticipée pour le lièvre** au **15 décembre 2024**

▪ <i>Clôture le 15 décembre 2024</i>	<i>2668 voix</i>	<i>65.80 %</i>
▪ <i>Clôture le 22 décembre 2024</i>	<i>1318 voix</i>	<i>32.50 %</i>
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	<i>69 voix</i>	<i>1.70 %</i>
<hr/>		
<i>4055 voix</i>		

Vote n° 6 - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée Générale décide de proposer à Monsieur Le Préfet, la **clôture anticipée pour le faisan commun au 5 janvier 2025**

▪ <i>Clôture le 05 janvier 2025</i>	2245 voix	55.37 %
▪ <i>Clôture le 12 janvier 2025</i>	1803 voix	44.46 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	7 voix	0.17 %
	<hr/> 4055 voix	

Vote n° 7 - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée générale décide de **ne pas augmenter le prix du timbre fédéral, de baisser le timbre grand gibier** et fixe ces montants comme suit :

- Timbre fédéral annuel : 70,00 €
- Timbre cotisation 9 jours : 35,00 €
- Timbre cotisation 3 jours : 18,00 €
- Timbre grand gibier annuel : 10,00 €
- Timbre grand gibier 9 jours : 5,00 €
- Timbre grand gibier 3 jours : 3,00 €

▪ <i>Pour</i>	3800 voix	93.71 %
▪ <i>Contre</i>	254 voix	6.26 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	1 voix	0.03 %
	<hr/> 4055 voix	

Vote n° 8 - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée générale décide de **rendre obligatoire le bracelet de secours et de fixer le prix des bracelets** comme suit :

- Bracelet secours cervidés : 200,00 €
- Bracelet secours chevreuil : 40,00 €
- 1 seul bracelet attribué
- Remplacé si non utilisé

▪ <i>Proposition 1</i>	3042 voix	75.02 %
▪ <i>Proposition 2</i>	964 voix	23.77 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	49 voix	1.21 %
	<hr/> 4055 voix	

Vote n° 8 - Pour la saison 2024-2025, l'Assemblée générale décide de **fixer le prix des bracelets et des participations territoriales** comme suit :

- Bracelet cerf :	160,00 €	- Plaines	0,50 €
- Bracelet biche :	140,00 €	- Massifs verts	1,00 € /ha boisé
- Bracelet jeune cervidé :	70,00 €	- Massifs jaunes	2,75 € /ha boisé
- Bracelet chevreuil :	20,00 €	- Massifs oranges	4,25 € /ha boisé
- Bouton sanglier :	40,00 €	- Massifs rouges	5,75 € /ha boisé
		- Sous-massifs hachurés	+0,75 € /couleur d'origine

▪ <i>Proposition 1</i>	2584 voix	63.72 %
▪ <i>Proposition 2</i>	1386 voix	34.18 %
▪ <i>Abstentions ou nuls</i>	85 voix	2.10 %
	<hr/> 4055 voix	

M. Alain BELLOY

M. Fabien LABRUNIE

M. Jean-Marc MAINGAULT

M. Pascal JEHANNIN